



Ville de Gaspé

PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

2018



VILLE DE GASPÉ

MOT DU MAIRE

Depuis 2009, la Ville de Gaspé s'est dotée d'un plan d'action pour personnes handicapées. Ce plan d'actions à mener à plusieurs améliorations au sein de notre ville : plusieurs bâtiments ont été construits et rénovés avec les normes d'accessibilité en tête. Divers équipements ont été acquis pour mieux servir les personnes à mobilité réduite qui veulent se divertir.



Cet appui aux différents projets et organismes permet l'épanouissement des personnes les plus vulnérables de notre municipalité, comme les jeunes, les aînés et les personnes handicapées.

Dès la fin de 2008, la Ville de Gaspé adoptait son premier plan d'action à l'égard des personnes handicapées pour l'année 2009. En 2010, la Ville optait pour une planification triennale, laquelle fut mise en application progressivement tout au long de ces trois années, et ce, jusqu'à ce jour. J'étais d'ailleurs fortement impliqué dans cette démarche à titre de coordonnateur municipal et je suis très fier du travail accompli jusqu'à maintenant par la Ville et ses partenaires.

En 2009, après avoir réalisé une large consultation publique et une étude rigoureuse auprès des familles de la municipalité, la Ville de Gaspé se dotait d'une première politique familiale et d'un plan d'action « familles », faisant en sorte que, désormais, la Ville se donnait comme mandat de « penser familles », autant sur le plan de ses infrastructures que de ses activités ou de ses projets. Des liens intéressants entre ces trois politiques peuvent être relevés et constituer des guides importants pour le conseil municipal et les administrateurs de la Ville.

C'est vraiment avec un grand plaisir et une fierté certaine que je vous présente le Plan d'action 2018 de la Ville de Gaspé à l'égard des personnes handicapées. Ce document est l'œuvre d'un travail collectif regroupant un comité agissant pour le bien-être des personnes handicapées, ainsi que de plusieurs employés municipaux.

Respectueusement et cordialement,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'D. Côté'.

Daniel Côté

Maire de Gaspé

PORTRAIT DE LA VILLE DE GASPÉ

La ville de Gaspé s'étend sur un territoire d'environ 1450 kilomètres carrés, où vivent environ 15 000 personnes incluses dans 6000 foyers et regroupées dans deux pôles urbains et plusieurs villages longeant les principaux cours d'eau entourant la municipalité, soit le Saint-Laurent et la baie de Gaspé. De Pointe-à-la-Renommée jusqu'à Prével, la ville s'étend sur environ 145 kilomètres de littoral, jumelant la beauté des paysages à celle de la valeureuse population qui y réside. D'un point de vue linguistique, Gaspé est à 88 % francophone et à 12 % anglophone. De plus, environ 250 autochtones de la bande Mi'gmaq de Gespeg vivent à Gaspé.

Selon les chiffres de l'Office des personnes handicapées du Québec, sur le territoire de la MRC Côte-de-Gaspé, en 2011, nous pouvions compter plus de 15% des habitants âgés de 15 ans et plus qui vivaient avec une incapacité modérée ou grave, ce qui représente plus de 2 500 personnes. Les principales incapacités présentes ont trait à la mobilité, à l'agilité et à la douleur. De plus, une quantité non négligeable de gens ont également une incapacité auditive, visuelle, intellectuelle, un trouble de la parole, d'apprentissage, de la mémoire, ou encore un problème de santé mentale. Et, avec le vieillissement de la population, ce taux devrait être passablement plus élevé, et ce, très rapidement.

La Ville de Gaspé fera face à d'importants défis en terme d'investissement dans les prochaines années, alors que des projets importants de mise aux normes des arénas, des réseaux d'eau potable et d'eaux usées seront à effectuer ou sont en cours. Malgré cela, la Ville de Gaspé continuera d'investir dans des projets qui permettront de rendre accessible plus d'infrastructures de loisirs et les nouveaux projets effectués le seront toujours avec le souci que les nouveaux équipements répondent aux normes d'accessibilité.

Sur le plan de l'habitation, Gaspé a finalement vu se concrétiser le projet de logements au centre-ville de Gaspé, alors qu'une nouvelle offre de 62 logements adaptés pour les personnes âgées semi-autonome a été inauguré en 2017! Un autre projet, cette fois-ci pour des personnes vulnérables au plan social et mental est également disponible depuis 2018. Cette fois-ci, c'est une offre de 25 logements, encore une fois au centre-ville, qui viendra s'ajouter. Malgré cela, d'autres projets devront être réalisés dans les prochaines années pour répondre aux besoins de notre population, notamment dans les secteurs plus éloignés du centre-ville.

MISE EN CONTEXTE ET HISTOIRE DU PLAN D'ACTION

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration sociale prévoit que chaque municipalité étant composée de 15 000 habitants et plus doit élaborer, adopter, rendre public et mettre en application un plan d'action à l'égard des personnes handicapées de son territoire. Ce plan doit identifier les principaux obstacles à la participation sociale des personnes handicapées, proposer des mesures pour lever ces obstacles durant l'année qui vient et enfin, rendre compte des actions et résultats de l'année précédente.

La Ville de Gaspé fut assujettie à cette loi en 2008, alors que le nombre de ses habitants est passé au-dessus de la barre des 15 000. Une grande ouverture a été démontrée pour cette démarche inclusive et un comité d'élaboration et de suivi du plan d'action à l'égard des personnes handicapées fut mis en place dès 2009. Ayant un rôle consultatif et de recommandation auprès du conseil municipal, ce comité réunit des employés, cadres et élus municipaux, des représentants d'associations de personnes handicapées, de l'OPHQ, ainsi que du secteur de la santé et des services sociaux. Dès sa création, les membres du comité de suivi du plan d'action se

sont montrés très enthousiastes à l'idée de favoriser une réponse adéquate aux besoins particuliers de très nombreuses personnes, notamment en réduisant de plus en plus les obstacles qui sont à la portée de l'action municipale.

Par ailleurs, il est important de souligner qu'avant même la mise en œuvre de son premier plan d'action, la Ville de Gaspé avait mis en place au cours des dernières années des mesures ou des installations dans le but d'améliorer la participation sociale des personnes handicapées. Par exemple, des portes électriques à boutons poussoirs ont été installées à l'aéroport, un stationnement supplémentaire a été ajouté sur la rue de la Reine, un partenariat avec l'organisme SEMO-GIM a été conclu afin d'accueillir des employés ayant des besoins particuliers, etc. En prévision de la mise en application du plan d'action à l'égard des personnes handicapées, le conseil municipal, suite aux recommandations du comité de suivi, a poursuivi sur cette lancée en décidant d'autoriser des initiatives dès 2008.

Avec la mise en œuvre de son plan d'action 2009, la Ville de Gaspé lançait officiellement un processus visant une meilleure intégration des personnes handicapées, où diverses interventions étaient réalisées à travers plusieurs secteurs : accessibilité, sécurité, emploi, loisirs et culture, communications, habitation, etc. Des interventions prioritaires furent ciblées et il y eut plusieurs efforts de sensibilisation réalisés. On a qu'à penser aux capsules radiophoniques de sensibilisation, à l'organisation des Fêtes du 475e qui prévoyait des places réservées aux personnes handicapées, aux interventions auprès du ministère des Transports du Québec dans certains dossiers, etc.

D'autres actions concrètes ont également été réalisées, comme, par exemple, la mise en place de laissez-passer pour les personnes accompagnant des personnes handicapées lors de manifestations sportives ou culturelles, la poursuite de la participation financière de la municipalité dans le transport adapté, la réalisation d'un inventaire des édifices municipaux nécessitant des adaptations d'accessibilité, etc. En 2015 et 2016, dans le cadre de la révision du Plan de mesures d'urgence de la Ville de Gaspé, un souci sera apporté à celui-ci afin d'être mieux préparé à accueillir les personnes handicapées si un sinistre survenait sur le territoire de la ville.

De plus, les nombreuses nouvelles infrastructures réalisées ces dernières années l'ont été avec un souci de répondre aux normes d'accessibilité universelles. C'est notamment le cas de la gare intermodale, du site et des bâtiments du projet Gaspé, Berceau du Canada, des nouveaux bâtiments communautaires réalisés dans les différents quartiers de la ville, les travaux routiers dans le secteur de Rivière-au-Renard ainsi que des nouvelles aires de jeux aménagées. De nouveaux bâtiments se sont ajoutés en 2016, notamment le bâtiment et l'aire de jeux au Parc Charlie-O'Brien et la salle municipale à St-Majorique. Notons également que des travaux aux toilettes et à l'entrée de l'étage du haut de l'hôtel de ville et également aux entrées et aux toilettes de l'aréna Rosaire-Tremblay de Rivière-au-Renard ont été réalisés. En 2017, l'achat d'équipements accessibles (chaise hyppocampe et tapis d'accès) ont été effectuée pour desservir notre plage municipale.

D'ailleurs, le citoyen intéressé pourra se référer à la section suivante du plan dans laquelle on explique l'état d'avancement des différentes mesures visant à réduire ou éliminer les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées pour l'année 2016. Certaines actions sont entièrement réalisées, d'autres sont en voie d'être complétées, ou encore, d'autres mesures doivent être réalisées en continu. Enfin, plusieurs actions sont prévues et sont encore à prévoir dans les prochaines années.

Au fil des années, une sensibilisation accrue à l'égard des personnes vivant des situations de handicap s'est développée chez les employés et les élus municipaux, mais aussi auprès de la

population en général. Il a d'ailleurs été proposé par le Comité de suivi du plan d'action d'élaborer un plan de communication afin de mieux planifier nos interventions publicitaires et de mieux cibler nos publics cibles et les enjeux que nous voulons mettre de l'avant. L'année 2015 du plan d'action pour les personnes handicapées a été le premier à contenir une section « Plan de communication ». Pour la prochaine mouture triennale du plan, une section « Plan de communication » sera également élaborée à plus long terme.

Une vision plus profonde et plus inspirée s'oriente vers la recherche d'une communauté accessible et inclusive pour tous, incluant les personnes handicapées. Désormais, on pense les projets, les interventions et les activités en tenant compte des besoins particuliers des personnes handicapées comme dénominateur commun des besoins du plus grand nombre.

En effet, il s'est dessiné des liens étroits entre l'application du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées, de la Politique familiale et de la Politique Municipalité Amie des Aînés. Il nous apparaît que ces trois politiques sociales complémentaires ayant comme objectif principal le mieux-être, le « mieux vivre ensemble » de la population de Gaspé, doivent faire l'objet d'une réflexion et d'une planification intégrées, menant à des interventions cohérentes et efficaces.

Par ailleurs, au plan technique, le présent plan d'action reprend essentiellement la même forme détaillée et complète que la précédente édition. Par contre, toutes les actions réalisées par la municipalité depuis 2009 jusqu'en 2017 sont maintenant placées en annexe afin, d'une part, de ne pas oublier le chemin parcouru jusqu'à maintenant et, d'autre part, faciliter la visualisation du bilan de l'année en cours et de l'année précédente.

Dans le but d'assurer un suivi régulier des interventions, le Comité de suivi se réunit au moins une fois par année. Au cours de ses travaux, le Comité aura pour tâche de dresser un bilan annuel des actions réalisées et de préparer les recommandations requises, afin d'assurer la réalisation complète et coordonner des actions qui devront éventuellement être reportées avec celles qui seront devancées pour diverses considérations.

En renouvelant l'adoption de son plan d'action, la Ville de Gaspé démontre sans équivoque son intérêt pour l'intégration des personnes handicapées vivant sur son territoire et sa ferme intention de réaliser les actions prévues dans le cadre de ce plan d'action.

En 2019, l'idée de regrouper les politiques familiales, pour les personnes âgées et le plan d'action pour personnes handicapées sera évaluée, en profitant du renouvellement des deux premières.

Dans le cadre de ses pouvoirs et responsabilités, la Ville de Gaspé est heureuse d'œuvrer au mieux-être de tous ses citoyens et, selon ses capacités, d'améliorer l'intégration des personnes handicapées afin qu'elles puissent participer pleinement à la vitalité de leur municipalité, en tant que citoyens À PART ENTIÈRE.

C'est donc avec fierté que la Ville de Gaspé vous présente son plan d'action à l'égard des personnes handicapées pour l'année 2018.

BILAN DU PLAN D'ACTION 2016-2017

- Continuation des actions prévues au plan d'action ;
- Clause d'approvisionnement accessible pour les employés administratifs et les cols bleus (article 61.3 de la Loi) : Rencontre effectuée avec le directeur général, clarifications requises avant d'aller de l'avant.
- Les travaux sur le site de Berceau du Canada, incluant les trottoirs de la phase du M.T.Q ont été complétés;
- Relance des activités de communication et de sensibilisation : capsules diffusées sur Radio-Gaspésie, publication sur Facebook lors de la Semaine Québécoise des personnes handicapées et affichage effectué sur le nouvel écran électronique du centre-ville pour la Journée mondiale des personnes handicapées;
- Travaux sur les entrées de l'hôtel de ville et aménagement d'une salle de toilettes accessibles terminés.
- Travaux à l'aréna de Rivière-au-Renard terminé. (élargissement de couloir, élargissement de cadre de porte et construction d'une salle de toilettes accessible. Les plans ont été vérifiés par Monic Therrin du C.R.
- Travaux à l'aréna de Rivière-au-Renard (élargissement de couloir, élargissement de cadre de porte et construction d'une salle de toilettes accessible : appel d'offres trop élevé, prévu pour 2016.
- Mise en ligne du nouveau site web avec possibilité d'agrandir le texte pour les handicapés visuels;
- Fin des travaux à l'étage du haut de l'hôtel de ville;
- Situation problématique sur la rue de la Reine du côté du Café des artistes réglé;
- Rénovations effectuées au Parc Charlie O'Brien, au chalet des sports de l'Anse-au-Griffon et à Petit-Cap : prévoir mesures d'accessibilité.
- Collaborer au comité de l'URLS au projet régional de l'amélioration du loisir adapté ;
- Mot de reconnaissance effectué par le représentant de l'OPHQ lors de la soirée de reconnaissances des bénévoles.
- Achat d'équipement pour rendre plus accessible plage Haldimand.

ACCESSIBILITÉ ET SÉCURITÉ DANS LES LIEUX PUBLICS

OBSTACLE 1 : DES ÉDIFICES MUNICIPAUX SONT DIFFICILEMENT ACCESSIBLES AUX PERSONNES VIVANT UNE SITUATION DE HANDICAP.

Objectif 1.1

Améliorer l'accès aux édifices municipaux qui sont ouverts au public pour les personnes à mobilité réduite et en perte d'acuité visuelle

ACTIONS RÉALISÉES	BUDGET	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
Dresser la liste des édifices municipaux ouverts au public	Temps / ressources humaines	Coordonnateur à la planification	Été 2010	100%
Évaluer l'accès à ces édifices	Temps / ressources humaines	Coordonnateur à la planification	Été 2010	100%
Prioriser les interventions	Temps / ressources humaines	Coordonnateur à la planification	Automne 2010	100%
ACTIONS EN COURS	BUDGET	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
Exécuter progressivement des travaux (objectif : 2 bâtiments par année) visant à améliorer l'accessibilité à ces édifices (rampes d'accès, portes d'entrée, etc.)	À déterminer	Coordonnateur à la planification	Continu	Réalisés (fin-2017) : 15 bâtiments
ACTIONS À VENIR	BUDGET	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
Mettre sur le web la liste des infrastructures municipales et mentionner leur accessibilité ou non	500\$	Coordonnateur aux communications et aux relations publiques ET Direction des Loisirs et de la Culture	2018-2019	Au courant 2019

OBSTACLE 2 : L'ACCESSIBILITÉ À L'INTÉRIEUR DE CERTAINS ÉDIFICES MUNICIPAUX (RÉCEPTIONS, SALLES DE BAIN, ETC.) EST DIFFICILE POUR LES PERSONNES VIVANT DES SITUATIONS DE HANDICAP.

Objectif 2.1

Améliorer l'accessibilité aux salles de bain, aux réceptions et à d'autres endroits clés à l'intérieur de certains édifices municipaux.

ACTIONS RÉALISÉES	BUDGET	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
Dresser la liste des bâtiments municipaux susceptibles d'être fréquentés par des personnes à mobilité réduite	Temps / ressources humaines	Coordonnateur à la planification	Été 2010	100%
Implanter et utiliser la grille d'évaluation de l'OPHQ (M. Bélanger), et évaluer l'état d'accessibilité aux salles de bain, aux aires d'accueil et à d'autres endroits clés de ces bâtiments (objectif : 2 bâtiments par année)	Temps / ressources humaines	Coordonnateur à la planification	Été 2010	100%
Prioriser les interventions	Temps / ressources humaines	Coordonnateur à la planification	Automne 2010	100% <i>(Priorités : aré纳斯, salles communautaires, hôtel de ville et nouveaux bâtiments)</i>
ACTIONS EN COURS	BUDGET	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
Exécuter progressivement les travaux (objectif : 2 bâtiments par année) visant à améliorer l'accessibilité de ces endroits (comptoirs, portes, accès aux lavabos, accès aux salles de réunions, etc.)	À déterminer	Coordonnateur à la planification	Été 2011 et continu	Réalisés (fin-2017) : 15 bâtiments
ACTIONS À VENIR	BUDGET	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
Mettre sur le web la liste des infrastructures municipales et mentionner leur accessibilité ou non	500\$	Coordonnateur aux communications et aux relations publiques ET Direction des Loisirs et de la Culture	2018-2019	Au courant 2019

OBSTACLE 3 : LA CIRCULATION EN FAUTEUIL ROULANT EST DIFFICILE SUR PLUSIEURS TROTTOIRS.

Objectif 3.1

Améliorer l'état de certains trottoirs (larges fissures, etc.) et des bateaux pavés.

ACTIONS RÉALISÉES	BUDGET	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
Évaluer l'état de détérioration des trottoirs	Temps / ressources humaines	Coordonnateur à la planification	Été 2010	100%
Prioriser les interventions	Temps / ressources humaines	Coordonnateur à la planification	Été 2010	100%
Solliciter la participation du MTQ pour des travaux de réfection sur certains trottoirs	Temps / ressources humaines	Coordonnateur à la planification	Printemps 2010 et en continu	100%
Évaluer la faisabilité d'un meilleur accès au trottoir de la rue de la Reine, côté Est (Café des Artistes)	À déterminer	Chargé de projet	2013	Fait
Si des travaux sont faisables de façon réaliste (techniquement et financièrement), réaliser les travaux au trottoir de la rue de la Reine	À déterminer	Chargé de projet	2015	Fait 2016
ACTIONS EN COURS	BUDGET	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
Lors de la réfection d'une rue municipale, rénover ou améliorer l'état des trottoirs existants et planifier ceux à venir pour une bonne sécurité et accessibilité	À déterminer	Directeur des Travaux publics	Continu	En continu
Établir un plan d'action pour la réfection et l'amélioration des trottoirs	Temps / ressources humaines	Coordonnateur à la planification	2013	En continu
Sensibiliser l'équipe des travaux publics en prévision des travaux à venir	Temps / ressources humaines	Coordonnateur municipal	2013	En continu
Corriger, au moins temporairement, les fissures des trottoirs les plus endommagés dans l'attente de réfections majeures	À déterminer	Coordonnateur à la planification ET Coordonnateur aux opérations	Continu	En continu

Effectuer des travaux pour améliorer l'état des trottoirs plus problématiques	À déterminer	Coordonnateur aux opérations	Printemps 2011 et continu	En continu
---	--------------	------------------------------	---------------------------	------------

OBSTACLE 4 : IL PEUT ÊTRE DIFFICILE DE LOCALISER, D'UTILISER DE FAÇON SÉCURITAIRE ET D'ACCÉDER AUX TRAVERSES PIÉTONNIÈRES.

Objectif 4.1

Entretien adéquatement les traverses piétonnières (peinture, etc.) et leur accessibilité.

ACTIONS PRÉVUES	BUDGET	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
Poursuivre un entretien régulier de la peinture sur les traverses piétonnières des rues municipales	Inclus au budget régulier	Coordonnateur à la planification	Continu	2010-2017 : En continu
Améliorer les couleurs, contrastes, motifs et/ou matériaux sur les traverses piétonnières	À déterminer	Coordonnateur aux opérations	2013-2014	Fin 2013 : À faire, vérifier les normes.
S'assurer de la sensibilité du MTQ vis-à-vis l'entretien et l'aspect sécuritaire des traverses piétonnières se trouvant sur des rues provinciales	Temps / ressources humaines	Coordonnateur à la planification	Continu	28 mai 2010 : continu 24 nov. 2011 : continu 2012-2014 : continu
Lors de travaux sur les trottoirs municipaux, aménager ou améliorer les « bateaux pavés » et l'alignement de ceux-ci avec les traverses piétonnières.	À déterminer	Coordonnateur à la planification	Continu	28 mai 2010 : à faire 24 nov. 2011 : en cours
Évaluer la possibilité d'implanter d'autres éléments sécurisant et facilitant les traverses piétonnières (panneaux lumineux ou autres)	Temps / ressources humaines	Coordonnateur à la planification	2013 / 2014	2018 : implantation de quelques panneaux lumineux pour la vitesse et de signalisation dans la rue pour les piétons

Objectif 4.2

Concevoir les traverses piétonnières pour les rendre plus sécuritaires.

ACTIONS PRÉVUES	BUDGET	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
En collaboration avec divers partenaires (C.R., OPHQ, APHG, APHVR, etc.), faire les représentations nécessaires auprès du MTQ afin de réaliser progressivement cet objectif sur les rues provinciales	Temps / ressources humaines	Coordonnateur à la planification	2011 et continu	28 mai 2010 : à faire 24 nov. 2011 : en cours
En collaboration avec divers partenaires, évaluer les mesures d'atténuation de la vitesse sur les routes	Temps / ressources humaines	Coordonnateur municipal et Coordonnateur à la planification	2012-2013 et continu	28 mai 2010 : à faire 24 nov. 2011 : en cours (par exemple, routes 132/197 à Rivière-au-Renard) Réalisé (fin-2012) : évaluation complète de toutes les rues municipales)
Suite à cette évaluation, réaliser progressivement cet objectif	À déterminer (28 mai 2010)	Directeur des Travaux publics	2011-2012	28 mai 2010 : à faire 24 nov. 2011 : en cours Fin 2013 : Complété 100%

Objectif 4.3

Améliorer la sécurité sur les routes municipales.

Évaluer la possibilité d'implanter des dos d'âne lorsque les traverses piétonnières ne sont pas sécuritaires (sous réserve du respect de la politique municipale sur l'implantation des dos d'âne)	Temps / ressources humaines	Coordonnateur à la planification	En continu	2010-2014 : En continu
Réévaluer les limites de vitesse dans les rues municipales	Temps / ressources humaines	Coordonnateur municipal	2012	2013 : Réalisé
Suite à l'évaluation des limites de vitesse, modifier la réglementation municipale en conséquence	Temps / ressources humaines	Greffière	2013	2013 : Réalisé
Suite à l'évaluation des limites de vitesse, modifier l'affichage le long des routes et informer la population de ces modifications	À déterminer	Coordonnateur à la planification	2013	2013 : Réalisé

TRANSPORT, SIGNALISATION ET STATIONNEMENTS

OBSTACLE 5 : LES ESPACES DE STATIONNEMENT RÉSERVÉS AUX PERSONNES VIVANT DES SITUATIONS DE HANDICAP NE SONT PAS TOUJOURS RESPECTÉS.

Objectif 5.1

S'assurer que les espaces de stationnement réservés aux personnes vivant des situations de handicap soient respectés.

ACTIONS PRÉVUES	BUDGET	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
Dresser l'inventaire des espaces de stationnement municipaux réservés	Temps / ressources humaines	Coordonnateur à la planification	Été 2010	100%
Mettre aux normes toutes les affiches et poursuivre un entretien adéquat et conforme de l'identification des stationnements réservés (affichage, peinture, et espacements conformes)	Prévu au budget régulier	Coordonnateur aux opérations	2013 et continu	Nouveaux bâtiments seront effectués au fur et à mesure Évaluation des autres bâtiments à faire 2018 : Mise aux normes effectuées dans plusieurs bâtiments municipaux
Sensibiliser et former les employés concernés aux travaux publics au sujet des principes et aspects techniques des espaces réservés (panneaux, utilisation des espaces, dimensions et couleur des cases, etc.)	Temps / ressources humaines	Coordonnateur municipal	2013-2014	Fait
En partenariat avec la Chambre de commerce et de tourisme de Gaspé (CCTG), sensibiliser les commerçants au respect par leur clientèle des espaces de stationnement réservés, et souligner les efforts (bons coups) des partenaires ayant fait des réalisations (chaque année) (objectif : 3 visites de commerçants par année + 1 info-lettre de la CCTG)	Temps / ressources humaines	Coordonnateur municipal	En continu (1 fois par an)	28 mai 2010 : à faire 24 nov.2011 : 50 % et en cours (Info-lettres, 10 appels ciblés et 3 commerces visités, article dans journal)
En partenariat avec la CCTG, sensibiliser les commerçants quant à la conformité de l'identification des stationnements réservés (affichage, peinture et espacement conformes)	Temps / ressources humaines	Coordonnateur municipal	Été 2010	28 mai 2010 : à faire 24 nov.2011 : 50 % et en cours (Info-lettres, 10 appels ciblés et 3 commerces visités)

TRANSPORT, SIGNALISATION ET STATIONNEMENTS

Relancer les commerçants au niveau de leur intérêt à ce que le brigadier municipal surveille les espaces de stationnement réservés	Temps / ressources humaines	Coordonnateur municipal	Été 2010	28 mai 2010 : à faire 24 nov.2011 : 10% (à relancer)
Effectuer des vérifications sur les espaces de stationnements municipaux réservés, ainsi que sur les espaces de stationnements des commerçants qui accepteront de participer à cette mesure et émettre des <i>billets de courtoisie</i> auprès des contrevenants	Temps / ressources humaines	Greffière	Été 2010 et continu	28 mai 2010 : à faire 24 nov.2011 : à faire
Former le brigadier municipal pour veiller au respect des cases de stationnement réservées aux détenteurs de vignettes sur les espaces publics	Temps / ressources humaines	Coordonnateur municipal	2013	Depuis 2017, contrat donné à l'externe.
Parapher des ententes avec les partenaires publics et privés mandatant le brigadier à émettre des billets de courtoisie	Temps / ressources humaines	Coordonnateur municipal	2013-2014	
Évaluer la pertinence et la faisabilité de mesures de contrôle et d'émission de constats d'infraction avec la S.Q.	Temps / ressources humaines	Directeur général	2014-2015	2018 : Fait.

OBJECTIF 6 : LES DÉPLACEMENTS SONT SOUVENT DIFFICILES POUR LES PERSONNES VIVANT DES SITUATIONS DE HANDICAP.

Objectif 6.1

Favoriser le maintien, la consolidation et l'harmonisation de l'offre en transport adapté et en transport collectif.

ACTIONS PRÉVUES	BUDGET	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
Poursuivre le soutien financier au Transport adapté de la Côte-de-Gaspé	55 000 \$ en 2010 / progressif pour 2011 et 2012	Directeur des Services administratifs	Continu - Annuel	En continu
Concierter les intervenants afin de développer le transport adapté nolisé lors d'événements majeurs, notamment les fins de semaine	Temps / ressources humaines	Coordonnateur municipal et Directeur des Loisirs et de la Culture	2013-2014	FMBM : Fait 2015-2017
Mettre en place un débarcadère dans le secteur de la rue de la Reine afin de faciliter l'embarquement et le débarquement des personnes handicapées utilisant le transport adapté ou autres	50 000 \$	Directeur de l'Urbanisme, ET Directeur des Travaux publics	2011	Fait

 HABITATION

 OBSTACLE 7 : LOGEMENTS ACCESSIBLES

Objectif 7.1

Hausser le nombre de logements adaptés sur le territoire de la ville.

ACTIONS PRÉVUES	BUDGET	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
Sensibiliser les promoteurs aux principes de l'accessibilité universelle lors de construction de nouveaux édifices ou lors d'une rénovation majeure	Temps / ressources humaines	Directeur de l'Urbanisme, Environnement et Aménagement du Territoire	Continu	En continu
Avec la collaboration de partenaires, élaborer un dépliant résumant les avantages, modalités et ressources relativement à l'accessibilité universelle	Temps / ressources humaines + 1000 \$	Coordonnateur municipal	2010	100%
Diffuser ledit dépliant aux promoteurs lors de leur demande de renseignements ou de permis	Temps / ressources humaines	Directeur de l'Urbanisme, de l'Environnement et de l'Aménagement	Continu	En continu
Être à l'affût des programmes gouvernementaux offrant des incitatifs à l'adaptation des logements en construction, en rénovation ou existants et les promouvoir	Temps / ressources humaines	Coordonnateur municipal	Continu	En continu

 TRAVAIL ET EMPLOI

 OBSTACLE 8 : IL PEUT ÊTRE DIFFICILE POUR UNE PERSONNE HANDICAPÉE DE S'INTÉGRER ET DE SE MAINTENIR EN EMPLOI.

Objectif 8.1

Lors de l'embauche de nouveaux employés ou lors du maintien en poste d'employés existants, éviter toute forme de discrimination à l'égard des personnes handicapées.

ACTIONS PRÉVUES	BUDGET	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
Sensibiliser les personnes responsables du recrutement ou interpellées dans le processus d'embauche à l'effet que la Ville de Gaspé ne fait aucune discrimination envers les personnes handicapées	Temps / ressources humaines	Conseillère en ressources humaines	Continu	En continu
Ajouter la mention de non-exclusion (clause générale non discriminatoire) dans les offres d'emploi	Temps / ressources humaines	Conseillère en ressources humaines	2013	2015 : Non appliqué

Objectif 8.2

À chaque fois que cela est possible, favoriser l'embauche de personnes handicapées.

ACTIONS PRÉVUES	BUDGET	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
Poursuivre les ententes dans le cadre des programmes d'employabilité avec le Service externe de main-d'œuvre de la région (SEMO-GIM)	Temps / ressources humaines	Conseillère en ressources humaines	Continu	En continu

OBSTACLE 9 : LORSQU'UN EMPLOYÉ, DÉJÀ EN FONCTION, EST TOUCHÉ PAR UNE OU DES INCAPACITÉS, IL Y A TOUT UN DÉFI À SURMONTER POUR DEMEURER EN FONCTION.

Objectif 9.1

Faciliter le maintien en fonction des employés qui deviendraient en situation de handicap en cours d'emploi.

ACTIONS PRÉVUES	BUDGET	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
Lorsqu'une telle situation se produit, dans la limite du raisonnable et du possible, en collaboration avec les partenaires concernés, offrir les adaptations nécessaires au poste de travail de l'employé, à la description de ses tâches et fonctions, ou encore une alternative à ses fonctions habituelles	Temps / ressources humaines	Conseillère en ressources humaines	Continu	En continu

LOISIRS ET CULTURE

OBSTACLE 10 : LES PARCS ET AIRES DE JEUX MUNICIPAUX OFFRENT PEU OU PAS D'INFRASTRUCTURES DE LOISIRS ADAPTÉES AUX PERSONNES HANDICAPÉES, JEUNES OU ADULTES.

Objectif 10.1

Dans certains parcs et aires de jeux municipaux, offrir des infrastructures de loisirs adaptées aux personnes handicapées.

ACTIONS PRÉVUES	BUDGET	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
Prioriser les interventions en tenant compte des travaux prévus et de la répartition des efforts, selon la localisation des parcs et aires de jeux, le tout, en collaboration avec les partenaires du milieu	Temps / ressources humaines	Directeur des Loisirs et de la Culture, avec la collaboration du Coordonnateur à la planification	Printemps 2011	28 mai 2010 : à faire 24 nov.2011 : 100%
Suivant l'analyse et la priorisation précédentes, réaliser progressivement les interventions	À déterminer	Directeur des Travaux publics	En continu (objectif : 75% en 2013 et 100% en 2014)	28 mai 2010 : à faire 24 nov.2011 : 50% Fin-2012 : toutes les nouvelles aires de jeux sont adaptées.
Faire l'inventaire des sites municipaux accessibles et les communiquer sur la page Web de la Ville et dans le guide touristique de la CCTG	Temps / ressources humaines	Coordonnateur municipal	2016-2017	À faire au courant de 2019

OBSTACLE 11 : LES ENFANTS HANDICAPÉS N'ONT PAS AUSSI FACILEMENT ACCÈS QUE LES AUTRES AUX SERVICES DE CAMP DE JOUR EN PÉRIODE ESTIVALE (TERRAINS DE JEUX) OU DE RELÂCHE SCOLAIRE.

Objectif 11.1

Soutenir les organismes offrant les services de camp de jour à faciliter l'accès à ce service pour les enfants handicapés.

ACTIONS PRÉVUES	BUDGET	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
Poursuivre les efforts de sensibilisation à cet effet	Temps / ressources humaines	Directeur des Loisirs et de la Culture	2010 et continu	En continu
Offrir un soutien financier aux organismes de camp de jour dans leur budget de fonctionnement et suivant certains paramètres pour atteindre cet objectif	3 000 \$ pour 2010 / à déterminer pour 2011-2012	Directeur des Loisirs et de la Culture	Printemps 2010	28 mai 2010 : 100% atteint en fonction des demandes reçues 24 nov.2011 : 100% atteint en fonction des demandes reçues Année 2013-2014 : soutien financier augmenté de 3 000\$ à 5 000\$
Harmoniser nos actions avec les partenaires du milieu comme l'URLS-GIM et la Fondation Maurice-Tanguay et poursuivre ce partenariat	Temps / ressources humaines	Directeur des Loisirs et de la Culture	2011	100%

OBSTACLE 12 : LES PERSONNES HANDICAPÉES NE JOUISSENT PAS TOUJOURS D'UN ACCÈS FACILE À CERTAINES INFRASTRUCTURES OU ACTIVITÉS DE LA VILLE.

Objectif 12.1

Tenter d'améliorer l'accessibilité aux activités et aux infrastructures de la Ville.

ACTIONS PRÉVUES	BUDGET	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
En partenariat avec le Centre de Réadaptation de la Gaspésie (CR), évaluer les besoins en équipements accessibles ou d'adaptation des infrastructures municipales, notamment pour des sites comme la piste cyclable, la plage de Haldimand ou le centre de ski du mont Béchervaise	Temps / ressources humaines	Directeur des Loisirs et de la Culture	2010	28 mai 2010 : en cours 24 nov 2011 : 50% 2013 : Possibilité d'installer un tapis pour l'accès à la plage évaluée 2018 : Tapis installé à la plage et achat d'une chaise hypocauste 2019 : Acquisition prévue de chaises adaptées pour le ski
Suivant cette évaluation, prioriser les interventions, le cas échéant	Temps / ressources humaines	Directeur des Loisirs et de la Culture	2010-2011	28 mai 2010 : à faire 24 nov 2011 : 75%
Suivant cette identification et cette priorisation, débiter les actions visant à combler les besoins identifiés	Indéterminé	Directeur des Loisirs et de la Culture	2011-2012	28 mai 2010 : à faire 24 nov 2011 : 25%
Acquérir et implanter un vélo adapté	2500\$	Coordonnateur municipal et Directeur des Loisirs et de la Culture	2013-2014	2014 : Fait

OBSTACLE 13 : LES PERSONNES HANDICAPÉES ONT SOUVENT BESOIN D'ÊTRE ACCOMPAGNÉES À DES MANIFESTATIONS CULTURELLES COMME DES SPECTACLES, OCCASIONNANT AUTOMATIQUÉMENT L'ACHAT DE DEUX BILLETS AU LIEU D'UN.

Objectif 13.1

Éliminer les coûts additionnels que cet obstacle présente pour les personnes handicapées.

LOISIRS ET CULTURE

ACTIONS PRÉVUES	BUDGET	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
Continuer d'offrir un laissez-passer gratuit à l'accompagnateur d'une personne handicapée qui va à un événement dans les arénas municipaux (poursuite de l'adhésion au programme de vignette « accompagnement loisirs » de l'URLS-GIM).	À déterminer	Directeur des Loisirs et de la Culture	Continu	28 mai 2010 : continu 24 nov 2011 : continu
Promouvoir le laissez-passer auprès des partenaires.	Temps / ressources humaines	Coordonnateur municipal	2013 et continu	
Évaluer la possibilité d'élargir l'application de ce laissez-passer aux autres équipements et infrastructures sportives et culturelles de la municipalité pour divers types d'événements.	À déterminer	Directeur des Loisirs et de la Culture	2010-2011	28 mai 2010 : à faire 24 nov 2011 : 100% avec CD spectacles 0% avec autres 2015-2018 : Festival Musique du Bout du Monde En continu : Arénas de la ville

OBSTACLE 14 : IL PEUT ÊTRE DIFFICILE POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES D'AVOIR UN BON EMPLACEMENT, ADAPTÉ À LEURS BESOINS, LORS D'UNE MANIFESTATION CULTURELLE OU SPORTIVE.

Objectif 14.1

Faciliter aux personnes handicapées l'accès à des emplacements appropriés à leur condition, où ils peuvent voir convenablement les manifestations culturelles et sportives et y avoir un accès adéquat.

ACTIONS PRÉVUES	BUDGET	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
Poursuivre la sensibilisation des promoteurs de telles manifestations afin d'offrir et de faire respecter les emplacements adéquats réservés aux personnes handicapées dans les salles de spectacles, les arénas, les parcs extérieurs, etc., et que ces emplacements soient facilement accessibles.	Temps / ressources humaines	Directeur des Loisirs et de la Culture	Continu	28 mai 2010 : continu 24 nov 2011 : continu
Lorsque la Ville agit comme promoteur d'un tel événement, prévoir systématiquement ce type d'emplacement.	À déterminer	Directeur des Loisirs et de la Culture	Continu	28 mai 2010 : continu 24 nov 2011 : continu

OBSTACLE 15 : IL PEUT ÊTRE DIFFICILE POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES D'AVOIR ACCÈS AUX INFRASTRUCTURES DE SPORTS ET LOISIRS DES PARTENAIRES DE LA VILLE.

Objectif 15.1

Offrir un soutien technique et/ou financier aux partenaires en vue de rendre accessibles ces infrastructures.

ACTIONS PRÉVUES	BUDGET	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
Sur demande de partenaires de la Ville, prioriser et, le cas échéant, apporter un soutien approprié dans les circonstances.	À déterminer	Directeur des Loisirs et de la Culture	Continu	24 nov 2011 : continu (100% pour lève-personne de la piscine du Cégep)

 SENSIBILISATION, COMMUNICATIONS ET PARTENARIATS

 OBSTACLE 16 : LA POPULATION N'EST PAS SUFFISAMMENT CONSCIENTE DE LA RÉALITÉ QUOTIDIENNE AVEC LAQUELLE DOIVENT COMPOSER LES PERSONNES HANDICAPÉES, C'EST-À-DIRE DES SITUATIONS DE HANDICAP VÉCUES.

Objectif 16.1

Sensibiliser la population à cette réalité.

ACTIONS PRÉVUES	BUDGET	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
Poursuivre la diffusion régulière de capsules radiophoniques sur les ondes de Radio-Gaspésie, visant cet objectif.	Temps / ressources humaines + Radio - inclus au contrat régulier	Coordonnateur municipal	Continu	2010-2015 : continu
Lors de la Semaine des municipalités et de la Semaine québécoise des personnes handicapées (SQPH), faire une campagne de publicité avec les partenaires	500\$	Coordonnateur municipal	Juin 2013 et continu	2010-2018 : continu
Avec la Sûreté du Québec et d'autres partenaires, assurer une campagne de sensibilisation pour le respect des piétons aux traverses piétonnières par les automobilistes	À déterminer	Coordonnateur municipal	2013 et continu	2015 : Non effectué
Prévoir des capsules de sensibilisation de façon sporadique dans le magazine municipal Info-Gaspé	Temps / ressources humaines + Publication – budget régulier	Coordonnateur municipal	Continu	Magazine ne paraît plus
En partenariat avec l'Association des Personnes handicapées Val-Rosiers et l'Association des personnes handicapées de Gaspé, établir avec Télé-Gaspé une entente de production et de diffusion de capsules ou d'entrevues de sensibilisation sur les ondes de cette dernière	Temps / ressources humaines + publication à déterminer	Coordonnateur municipal	2010	À faire

SENSIBILISATION, COMMUNICATIONS ET PARTENARIATS

Lors de la Semaine de la municipalité, reconnaître les efforts des gens ou des organismes pour les bons coups à l'égard des personnes handicapées	Temps / ressources humaines + publication à déterminer	Coordonnateur municipal	Avril 2014 et continu	2015 : Mot du représentant de l'OPHQ lors de la soirée de reconnaissance des bénévoles de la Ville de Gaspé. 2016-2018 : Diffusion sur plateformes numériques des outils promotionnels de l'OPHQ
---	--	-------------------------	-----------------------	---

OBSTACLE 17 : LES COMMERÇANTS NE SONT PAS SUFFISAMMENT CONSCIENTS DE LA RÉALITÉ AVEC LAQUELLE DOIVENT COMPOSER LES PERSONNES HANDICAPÉES LORSQU'ELLES FONT LEUR MAGASINAGE.

Objectif 17.1

Sensibiliser les commerçants à cette réalité.

ACTIONS PRÉVUES	BUDGET	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
Mettre en place un partenariat avec la Chambre de commerce et de tourisme de Gaspé (CCTG) afin d'établir une campagne de sensibilisation à cet effet (objectif : 3 fois par année)	Temps / ressources humaines	Coordonnateur municipal	2013	Depuis 2013, la CCTG s'est retirée du comité. 2018 : Envoi courriel effectué par la CCTG à ses membres de l'infolettres.
En partenariat avec l'OPHQ et la CCTG, élaborer un dépliant démontrant les retombées positives de l'accessibilité universelle pour leurs établissements et l'intégrer à la campagne de sensibilisation proposée (objectif : 3 fois par année)	À déterminer	Coordonnateur municipal	2013	28 mai 2010 : à faire 24 nov 2011 : 35% Depuis 2013, la CCTG s'est retirée du comité.

OBSTACLE 18 IL Y A CERTAINES LACUNES AU NIVEAU DES COMMUNICATIONS ENTRE LA VILLE ET SES PARTENAIRES, QUANT À LA PROMOTION DES ACTIONS RÉALISÉES OU À RÉALISER POUR LE BIEN DES PERSONNES HANDICAPÉES.

Objectif 18.1

Améliorer les communications et la promotion à cet effet.

ACTIONS PRÉVUES	BUDGET	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
Lorsque des actions sont posées par la Ville, en informer par courriel les principaux partenaires	Temps / ressources humaines	Coordonnateur municipal	Continu	28 mai 2010 : continu 24 nov 2011 : continu 2015 : Fait 2018 : Invitation au lancement médiatique de la chaise hyppocampe
Lorsque la Ville désire connaître les besoins des personnes handicapées relativement à des interventions projetées, s'en informer auprès des partenaires	Temps / ressources humaines	Coordonnateur municipal	Continu	Fait lors des rencontres du comité

OBSTACLE 19 : LE PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES DOIT ÊTRE CONNU, DE MÊME QUE LES ACTIONS RÉALISÉES PAR LA VILLE.

Objectif 19.1

Rendre le plan d'action le plus facile d'accès possible au public et diffuser les actions entreprises par la Ville à l'égard des personnes handicapées.

ACTIONS PRÉVUES	BUDGET	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
Lorsque des actions sont posées par la Ville, en informer par courriel les principaux partenaires	Temps / ressources humaines	Coordonnateur municipal	Continu	28 mai 2010 : continu 24 nov 2011 : continu 2015 : Fait
Lorsque la Ville désire connaître les besoins des personnes handicapées relativement à des interventions projetées, s'en informer auprès des partenaires	Temps / ressources humaines	Coordonnateur municipal	Continu	Fait lors des rencontres du comité

OBSTACLE 20 : LE PLAN D'ACTION POURRAIT SOMBRE DANS L'OUBLI.

Objectif 20.1

Maintenir en place le Comité de suivi du plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

ACTIONS PRÉVUES	BUDGET	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
Réunir le Comité de suivi trois à quatre fois par année afin de partager de l'information et faire le suivi des actions réalisées, en cours ou à venir	Temps / ressources humaines	Coordonnateur municipal	Continu	28 mai 2010 : continu 24 nov 2011 : continu 1 rencontre seulement en 2012, 2013 et 2014
Annuellement, réunir le Comité pour dresser un bilan annuel des actions réalisées et contenues au plan d'action. Pour le plan triennal 2014-2016, réunir le Comité de suivi afin de préparer l'exercice de planification à moyen terme et rajuster le tir lorsque des situations le nécessitent	Temps / ressources humaines	Coordonnateur municipal	Continu	28 mai 2010 : continu 24 nov 2011 : continu 2013 : continu 2014 : continu 2015 : 2 réunions 2016-2018 : Aucune réunion formelle, mais échange téléphonique fréquents

OBSTACLE 21 : L'ABSENCE DE PROCÉDURES MUNICIPALES FORMELLEMENT ÉTABLIES PEUT FAIRE EN SORTE QU'ON OUBLIE DES ÉLÉMENTS IMPORTANTS POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES LORS DE PLANIFICATIONS OU DE TRAVAUX ET PEUT RÉDUIRE L'EFFICIENCE DE L'ACTION MUNICIPALE POUR L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE ET LE BÉNÉFICE DE TOUS.

Objectif 21.1

Améliorer les procédures de la municipalité pour éviter des oublis et/ou un manque d'efficience.

ACTIONS PRÉVUES	BUDGET	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
<p>Mettre en place un cadre de référence et une procédure pour tenir compte de l'obligation d'approvisionnement accessible (article 61.3 de la Loi) et pour viser l'accessibilité universelle ou le parcours sans obstacle dans les situations pertinentes.</p> <p>Explorer la faisabilité et les modalités de l'harmonisation des planifications à l'égard des personnes handicapées, des familles et des personnes âgées.</p>	<p>Temps / ressources humaines</p>	<p>Coordonnateur municipal et Coordonnateur à la planification</p>	<p>2015-2016</p>	<p>2015 : Rencontre tenue avec le directeur général : clarifications nécessaires.</p> <p>2016-2018 : Rappels effectués systématiquement lors d'élaboration de projets nouveaux.</p> <p>Obligation d'approvisionnement accessible toujours sous analyse.</p>

ADOPTION DU PLAN D'ACTION

Le conseil municipal est fier d'adopter et de mettre en vigueur le présent Plan d'action.

Présentant ses actions pour la prochaine année, la Ville de Gaspé entend agir pour le bien-être des personnes vivant des situations de handicap, de façon progressive et en ayant toujours à l'esprit les besoins de ces personnes.

C'est ainsi que, par la résolution _____, le conseil municipal adopte le présent Plan d'action et le met dès lors en application pour l'année 2018.

PUBLICATION ET DIFFUSION

Il est certes intéressant et fort opportun de posséder cet outil, mais encore faut-il qu'il soit connu. En ce sens, des efforts de publication seront déployés.

Le Plan d'action sera diffusé sur le site Web de la Ville de Gaspé, dans une section spécialement conçue à cet effet. Un communiqué de presse sera également émis lors de la Semaine Québécoise des personnes handicapées.

CONCLUSION

Bien que certaines actions aient été mises en œuvre dès l'année 2008 au sein de la Ville de Gaspé, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir afin d'intégrer pleinement les personnes handicapées à la société.

Le Plan d'action 2010-2012, ainsi que ses moutures 2013 et 2014, qui s'inscrivent dans la continuité de la version triennale précédente, vise à poursuivre cette démarche en vue d'améliorer le sort des personnes handicapées de tout le territoire de la ville de Gaspé.

Les membres du comité s'étant réuni en 2014 ont manifesté le souhait de refaire un plan d'action triennal tout en gardant en archives les actions déjà réalisées depuis 2010.

En 2019, les politiques familiales et le plan d'action municipalité amie des aînés seront renouvelées pour la ville de Gaspé. Nous allons tenter également de faire un arrimage avec le présent plan afin de se doter d'une politique sociale globale et touchant toute nos clientèles.

La Ville de Gaspé souhaite d'ailleurs la participation continue des membres externes siégeant sur ce Comité de suivi, car leur expertise est utile et appréciée :

- l'Association des personnes handicapées de Gaspé (APHG) ;
- l'Association des personnes handicapées Val-Rosiers (APHVR) ;
- le Centre de Santé et des services sociaux de la Côte-de-Gaspé (CSSS) ;
- l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ).

La Ville de Gaspé remercie également ses employés et élus qui collaboreront au succès et à la réussite de ce Plan d'action et qui visent à ce que les personnes handicapées de Gaspé vivent de plus en plus comme des citoyens À PART ENTIÈRE !

ANNEXE 1 : BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES DANS LE CADRE DES PLANS D'ACTION DE 2010 À 2015

Voici un aperçu sommaire des actions concrètes réalisées entre 2010 et 2015 par la Ville de Gaspé.

BILAN DU PLAN D'ACTION 2015

- Continuation des actions prévues au plan d'action ;
- Clause d'approvisionnement accessible pour les employés administratifs et les cols bleus (article 61.3 de la Loi) : Rencontre effectuée avec le directeur général, clarifications requises avant d'aller de l'avant.
- Les travaux sur le site de Berceau du Canada, incluant les trottoirs de la phase du M.T.Q ont été complétés;
- Relance des activités de communication et de sensibilisation : capsules diffusées sur Radio-Gaspésie, publication sur Facebook lors de la Semaine Québécoise des personnes handicapées et affichage effectué sur le nouvel écran électronique du centre-ville pour la Journée mondiale des personnes handicapées;
- Refonte du site web en cours;
- Travaux sur les entrées de l'hôtel de ville et aménagement d'une salle de toilettes accessible débutés en 2015, seront complétés en 2016.
- Travaux à l'aréna de Rivière-au-Renard (élargissement de couloir, élargissement de cadre de porte et construction d'une salle de toilettes accessible : appel d'offres trop élevé, prévu pour 2016. Les plans ont été vérifiés par Monic Therrin du C.R.
- Lève-personne acquis pour la salle municipale de St-Majorique;
- Aménagement effectué pour prévoir des stationnements pour handicapés et un débarcadère conforme à la salle municipale de St-Majorique;
- Aménagement effectué pour prévoir des stationnements pour handicapés et un débarcadère conforme à la salle municipale de York;
- Promotion avec les commerçants : vérifier avec la CCTG si elle peut être collaboratrice dans la transmission de nos outils et nos campagnes à travers les réseaux : vérifications effectuées et prête à collaborer;
- Regarder la possibilité d'utiliser les PIIA pour sécuriser les nouveaux quartiers ou pour améliorer la situation lors de travaux dans les quartiers : discussions tenues avec le directeur de l'Urbanisme;
- Intervention sur la rue de la Reine et Café des artistes (Captage d'eau + abaisser la bordure) : prévue en 2016;
- Collaborer au comité de l'URLS au projet régional de l'amélioration du loisir adapté ;
- Mot de reconnaissance effectué par le représentant de l'OPHQ lors de la soirée de reconnaissances des bénévoles.

NOUVELLES ACTIONS

- Salle de spectacles de Gaspé réalisée avec le souci de l'accessibilité et un nombre de places pouvant être réservées aux personnes à mobilité réduite ;
- Travaux au Centre de ski avec porte au seuil abaissé et changement des portes;
- Ajout d'un module de jeu accessible dans le mini-parc de Wakeham, près de la rue Eden ;
- Augmentation du montant offert aux services estivaux de terrain de jeux de 3 000\$ à 5 000\$;
- Révision des informations sur la page internet, en collaboration avec l'OPHQ ;
- Obtention d'une subvention dans le cadre du Fonds pour l'accessibilité qui permettra de faire des rénovations à l'aréna de Rivière-au-Renard et à l'hôtel de ville de Gaspé en 2015;
- Travaux routiers à Rivière-au-Renard sur le pont de la rue du Banc ;
- Participation au jury régional du prix À part entière de l'OPH ;
- Publicité pour la campagne annuelle dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées en affichant dans l'hôtel de ville et sur le site web les affiches promotionnelles ;
- Berceau du Canada (phase 2 maison Horatio, base navale, tables de pique-nique) ;
- Achat d'un vélo adapté en collaboration avec l'URLS.

POURSUITE D' ACTIONS DÉJÀ ENTAMÉES OU RÉCURRENTES

- L'aide financière de plus de 55 000\$ annuellement a été versée au transport adapté (2010-2014);
- Les ententes de services avec le SEMO-GIM ont été poursuivies (2 employés) (2010-2014);
- Les promoteurs immobiliers ont été sensibilisés en continu à l'égard des principes de l'accessibilité universelle (2010-2014);
- Le laissez-passer gratuit pour les accompagnateurs de personnes handicapées (collaboration avec l'URLS-GIM pour le programme « vignette d'accompagnement loisirs ») a continué d'être offert pour tous les événements dans les arénas municipaux (2010-2014);

NOUVELLES ACTIONS

- Réaménagement des toilettes de l'aréna de Gaspé (2013);
- Salle communautaire de Petit-Cap (ajout d'une rampe et d'un seuil adapté à la porte) (2013);
- Berceau du Canada, phase 1 (bâtiments sur le quai accessibles) (2013);
- Gare intermodale : entrée au rez-de-chaussée accessible (2013);
- Les trottoirs sur le boulevard Gaspé dans la phase 1 du projet Gaspé, Berceau du Canada ont été complétés (2013);
- Le changement de vitesse dans l'ensemble des rues municipales suite à l'évaluation préalablement réalisée a été complété (2013);
- Toutes les nouvelles aires de jeux pour enfants ont inclus des modules adaptés (2013);
- Augmentation du montant offert aux services estivaux de terrain de jeux de 3 000\$ à 5 000\$ (2013-2014);
- Trottoir sur la rue Mgr Ross : le trottoir en béton a été enlevé et de l'asphalte a été remis avec suffisamment d'espace pour les personnes en fauteuil roulant.

POURSUITE D' ACTIONS DÉJÀ ENTAMÉES OU RÉCURRENTES

- L'aide financière de plus de 55 000\$ annuellement a été versée au transport adapté (2010-2013);
- Les ententes de services avec le SEMO-GIM ont été poursuivies (2 employés) (2010-2013);
- Les promoteurs immobiliers ont été sensibilisés en continu à l'égard des principes de l'accessibilité universelle (2010-2013);
- Le laissez-passer gratuit pour les accompagnateurs de personnes handicapées (collaboration avec l'URLS-GIM pour le programme « vignette d'accompagnement loisirs ») a continué d'être offert pour tous les événements dans les arénas municipaux (2010-2013);
- La sensibilisation des promoteurs d'événements s'est poursuivie afin de prévoir des endroits et services adaptés pour les personnes handicapées (2010-2013).

2010-2012

- Accessibilité et sécurité dans les lieux publics :
- La liste des édifices municipaux ouverts au public a été dressée (2010) ;
- L'état d'accessibilité de ces édifices a été évalué (2010-2011) ;
- Les interventions sur ces édifices ont été priorisées (2010-2011), les bâtiments prioritaires étant les suivants :
- Les salles communautaires ;
- Les arénas ;
- L'hôtel de ville ;
- Tous les nouveaux bâtiments ouverts au public à construire ;
- Les bâtiments suivants ont notamment été adaptés (2010-2012) :

- Bâtiment communautaire de Rivière-au-Renard (nouveau) ;
- Salle Trachy à Douglastown ;
- Salle municipale de St-Majorique (bibliothèque) ;
- Chalet des sports de Rivière-au-Renard (nouveau) ;
- Chalet des sports de Cap-aux-Os (nouveau) ;
- Chalet des sports de Cap-des-Rosiers (nouveau) ;
- Chalet des sports de Douglastown (nouveau) ;
- Salle communautaire de York (nouveau) ;
- Certaines interventions ont été réalisées sur des trottoirs (rue Jacques-Cartier, rue Mgr-Ross, etc.) ;
- Les traverses piétonnières ont été convenablement entretenues en continu et une sensibilisation a été faite auprès du MTQ pour l'entretien adéquat de celles qui sont de son ressort (2010-2011) ;
- Des mesures d'atténuation de la vitesse sur les routes ont été mises en place (feux de circulation et traverses piétonnières à l'intersection des routes 132 et de l'Église à Rivière-au-Renard) (2012) ;
- L'évaluation complète des limites de vitesse dans toutes les rues municipales a été réalisée (2012) ;
- L'inventaire des stationnements municipaux réservés a été dressé (2010) ;
- L'affichage des stationnements municipaux réservés a été entretenu et certaines nouvelles affiches conformes ont été installées (2010-2012) ;
- Avec la CCTG et l'OPHQ, une campagne de sensibilisation a été menée auprès des commerçants et de la population concernant le respect et la conformité des espaces de stationnements réservés (publications dans l'info-lettre de la CCTG, 10 appels téléphoniques, visite de 3 commerçants, publication d'un article dans Le Pharillon) (2011) ;
- L'aide financière de plus de 55 000\$ annuellement a été versée au transport adapté (2010-2013) ;
- Un débarcadère adapté a été aménagé au coin de la rue de la Reine et de la rue Adams (2011) ;
- Les promoteurs immobiliers ont été sensibilisés en continu à l'égard des principes de l'accessibilité universelle (2010-2012) ;
- Un dépliant a été conçu et préparé à l'intention des promoteurs immobiliers pour les sensibiliser à l'égard des principes de l'accessibilité universelle (2011) ;
- Les responsables municipaux des ressources humaines ont été sensibilisés quant à l'importance d'éviter toute discrimination lors de l'embauche du personnel (2010-2012) ;
- Les ententes de services avec le SEMO-GIM ont été poursuivies (2 employés) (2010-2012) ;

Toutes les nouvelles aires de jeux pour enfants ont inclus des modules adaptés (2010-2012), notamment :

- St-Maurice ;
- Rue des Loisirs (Rivière-au-Renard) ;
- Rue Martin (Rivière-au-Renard) ;
- Douglastown ;

- Reval Ouest (Gaspé) ;
- York Est (halte routière de Gaspé) ;
- L'évaluation des besoins a débuté pour les autres aires de jeux pour enfants (2011-2012);
- Avec le support de nos partenaires et en harmonie avec ceux-ci, un soutien financier (3000\$ / an de la Ville) a été offert et versé à différents organismes de camp de jour pour soutenir l'intégration d'enfants handicapés à ces services estivaux (2010-2012) ;
- L'évaluation et la priorisation des besoins pour des infrastructures et des activités ont été réalisées (projet de vélo adapté, de fauteuil hippocampe pour la plage, de voile adaptée, etc.) (2011-2012) ;
- Le laissez-passer gratuit pour les accompagnateurs de personnes handicapées (collaboration avec l'URLS-GIM pour le programme « vignette d'accompagnement loisirs ») a continué d'être offert pour tous les événements dans les arénas municipaux (2010-2012) ;
- Le laissez-passer pour accompagnateurs a aussi été accepté par l'organisme CD Spectacles pour les événements culturels sous sa gouverne (2011) ;
- La sensibilisation des promoteurs d'événements s'est poursuivie afin de prévoir des endroits et services adaptés pour les personnes handicapées (2010-2012) ;
- Un soutien financier et technique a été offert au Cégep de la Gaspésie pour des équipements (lève-personnes hydraulique) à la piscine du Cégep (2011) ;
- Des capsules de sensibilisation ont été diffusées à Radio-Gaspésie de façon ponctuelle (2010-2012) ;
- Des messages de sensibilisation ont aussi été publiés dans les éditions du magazine municipal Info-Gaspé (2010-2011) ;
- Sur le site Web de la Ville, une section destinée aux personnes handicapées a été mise en place et documentée (éventail de services et de contacts, plan d'action municipal, etc.) (2011-2012) ;
- Lors de la Semaine Québécoise des Personnes handicapées, une diffusion plus large des capsules radiophoniques de sensibilisation a eu lieu (2010) ;
- Le Comité de suivi du Plan d'action s'est réuni pour le suivi-évaluation du plan triennal (4 fois en 2010, 3 fois en 2011, 1 fois en 2012), et plusieurs démarches de concertation, de travail et de mise à jour ont été menées avec l'OPHQ.